

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région Lorraine		
AVIS N° 2015 – 138		
<u>Date :</u> 12/11/2015	<u>Objet :</u> Plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale de la Tourbière de Machais	<u>Vote :</u> FAVORABLE A L'UNANIMITE

Le CSRPN, réuni le 12 novembre 2015 a étudié le **nouveau plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale de la « Tourbière de Machais » pour la période 2015-2020**, proposé par le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, gestionnaire de la réserve, représenté par Mme Alix BADRE, invitée à assister à la séance. Il s'agissait d'un second plan faisant suite à l'avis défavorable émis par le CSRPN sur le premier plan, proposé en 2013.

Avis du CSRPN :

Les membres du CSRPN, après avoir entendu les conclusions de MM. Gilles JACQUEMIN et Louis-Michel NAGELEISEN, désignés comme rapporteurs pour ce dossier et l'avis de M. Jean-Christophe RAGUE, désigné comme expert en soutien des rapporteurs :

- reconnaissent les points positifs déjà soulignés dans le premier avis ;
- constatent que des avancées significatives ont été obtenues par rapport au premier plan, grâce à un travail important de l'équipe en charge de son élaboration, notamment :
 - en matière de lutte contre le dérangement : fermeture hivernale de la route des Américains, arrêté préfectoral contrôlant la fréquentation, soumission des manifestations sportives ou autres à autorisation préfectorale après avis du comité consultatif, contacts avec le milieu cynégétique, à propos des activités de battues notamment ;
 - en matière de gestion des habitats forestiers ;
 - en matière de connaissances des biocénoses des écosystèmes de la réserve (inventaire des lichens de la réserve...) ;
- constatent cependant que des motifs d'inquiétude demeurent, particulièrement sur les points suivants :
 - respect de la période indispensable de quiétude du 1^{er} décembre à la fin février, notamment en ce qui concerne la chasse pour les dates, le nombre et les modalités des battues nécessaires à la réalisation des plans de chasse ;
 - engagement approprié de l'ONF sur une gestion forestière aussi peu perturbante que possible des milieux et des communautés (modalité de débardage, groupement des interventions,...), permettant un rééquilibrage de la compétition hêtre-sapin et préservant ou améliorant la structure forestière pour aller vers un habitat favorable au Grand Tétras et à toutes les espèces associées ;

En conséquence, le CSRPN donne un avis favorable au nouveau plan de gestion, assorti des recommandations suivantes :

- intensification des échanges avec le milieu cynégétique pour l'obtention de garanties sur les modalités de battues (période de quiétude, battues en nombre minimal, sans chiens...); respect au minimum des modalités de chasse particulières définies par les nouveaux Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique des départements des Vosges et du Haut-Rhin sur les habitats Natura 2000 ;
- assurance d'une surveillance efficace et du contrôle sans faille de l'application du règlement de fréquentation de la réserve ;
- poursuite des échanges avec l'ONF pour l'optimisation de la gestion forestière ;
- poursuite d'une politique active d'inventaire des biocénoses et d'étude fonctionnelle des écosystèmes.

Le président du CSRPN



M. Serge MULLER